

CANADA

Priorités fondées sur des indicateurs

► Réduire encore les obstacles à la concurrence entre provinces dans les services professionnels (2005, 2007, 2009)

Recommandations : assurer une reconnaissance mutuelle des règles provinciales relatives aux métiers et services professionnels, les harmoniser ou les éliminer, de manière à renforcer les échanges et la concurrence entre provinces dans ces domaines d'activité.

Mesures prises : en janvier 2009, les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont approuvé des modifications de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) en vertu desquelles les travailleurs reconnus comme aptes à un emploi par une autorité de réglementation d'une province ou d'un territoire seront désormais reconnus comme tels par l'ensemble des provinces et des territoires.

► Réduire encore les obstacles aux prises de participations étrangères (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les restrictions à l'investissement direct étranger, qui restent plus marquées que dans la majorité des pays de l'OCDE, notamment dans les télécommunications, la radio/télévision et le transport aérien.

Mesures prises : la proportion minimum de résidents dans les conseils d'administration des institutions financières canadiennes a été revue à la baisse en 2007. Les modifications apportées à la Loi sur Investissement Canada, qui sont entrées en vigueur en février 2009, limitent les examens en avantages nets aux transactions importantes et visent à améliorer la transparence. L'accord de ciel ouvert signé avec l'Union européenne en mai 2009 implique un assouplissement futur des dispositions limitant les prises de participations dans les compagnies aériennes canadiennes.

► Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau (2007, 2009)

Recommandations : renforcer la concurrence sur les marchés réglementés des télécommunications. Réduire la présence capitalistique de l'État et l'intégration verticale dans le secteur de l'électricité, et mettre en place des marchés de détail concurrentiels. Libéraliser les services postaux en éliminant les dispositions juridiques qui protègent les monopoles et en privatisant Postes Canada.

Mesures prises : des progrès ont été accomplis en vue d'améliorer la fonction indicatrice des prix sur les marchés de détail de l'électricité. Les services de téléphonie locale ont été déréglementés en 2007, et de nouvelles bandes du spectre hertzien vendues aux enchères en 2008.

Réduire les désincitations au travail engendrées par le système de garantie de ressources (2005)

Recommandations : appliquer des règles plus strictes en matière de recherche d'emploi et de mesures d'activation, et réduire les taux marginaux d'imposition effectifs pour les bas revenus, en harmonisant plus étroitement les taux d'abattement entre programmes et juridictions.

Mesures prises : en 2008, le gouvernement fédéral a créé une Prestation fiscale pour le revenu de travail, qui est un crédit d'impôt remboursable destiné aux travailleurs et aux familles de travailleurs à faible revenu. Ce dispositif incite également les individus à entrer sur le marché de l'emploi, quoique au prix d'une hausse des taux marginaux d'imposition effectifs dans la fourchette de revenus couverte par l'abattement.

Autres grandes priorités

Poursuivre la réforme du système d'imposition (2005, 2007, 2009)

Recommandations : réduire les taux marginaux d'imposition effectifs du capital en alignant les déductions pour amortissement sur la durée de vie utile des actifs, et en supprimant au niveau des provinces les impôts sur le capital et les taxes sur les ventes de biens d'équipement.

Mesures prises : de nombreux taux de déduction pour amortissement ont été relevés afin de mieux correspondre aux durées de vie utile, les impôts généraux sur le capital ont été ou sont en train d'être éliminés au niveau fédéral et dans toutes les provinces, et la Colombie britannique et l'Ontario ont annoncé que l'harmonisation de leurs taxes sur les ventes au détail avec la taxe fédérale sur la valeur ajoutée prendrait effet en juillet 2010.

Réformer le système d'assurance-emploi (2007, 2009)

Recommandations : instaurer pour les entreprises un système de « bonus-malus » (modulation des cotisations en fonction des licenciements auxquels les entreprises ont antérieurement procédé) ou réduire l'accès à l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers et temporaires, et éliminer les dispositions différenciées entre régions.

Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise.

Modérer la croissance des dépenses publiques de santé (2005)

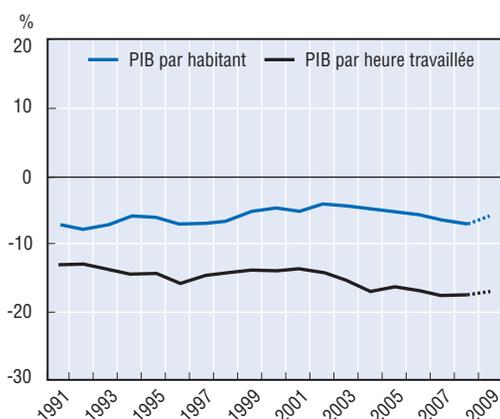
Recommandations : mettre en place un système de rémunération mixte des prestataires de soins primaires, et permettre un financement des hôpitaux fondé sur leurs résultats et un recours accru à l'externalisation.

Mesures prises : le nombre de prestataires de soins primaires couverts par des systèmes de rémunération mixte augmente depuis plusieurs années. Certaines provinces ont exclu des services de santé du champ des prestations remboursées afin de réduire les coûts. Aucun changement important n'a eu lieu quant au financement des hôpitaux.

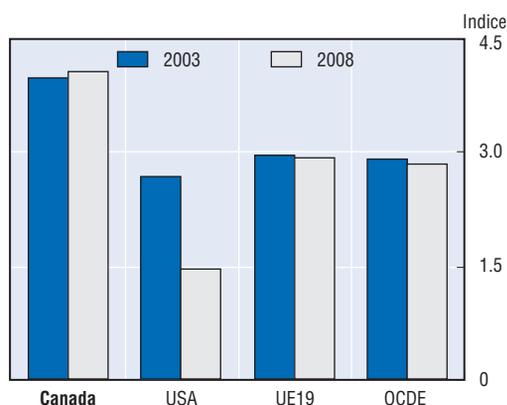
CANADA

- Le Canada affiche un écart modeste de niveau de vie par rapport à la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE, qui est entièrement imputable à une productivité du travail plus faible.
- Des progrès sensibles ont été accomplis en matière fiscale suivant les recommandations de l'OCDE, tant pour la fiscalité de l'investissement que pour la réduction des taux marginaux d'imposition effectifs sur les bas salaires. Les avancées observées concernant les autres priorités sont toutefois restées marginales.
- Dans les autres domaines, en attendant que le gouvernement fédéral relève sensiblement le prix des émissions de carbone, trois provinces ont adopté des dispositions législatives pour ouvrir la voie à la mise en place, à terme, d'un système infranational de plafonnement et d'échange des droits d'émission. Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'efforce de négocier un accord de libre-échange avec l'Union européenne.

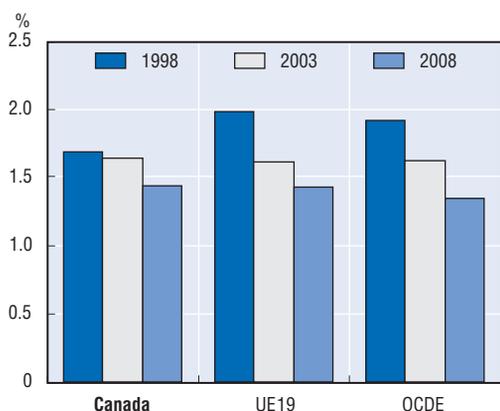
A. L'écart de niveau de vie est étroit mais persiste
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



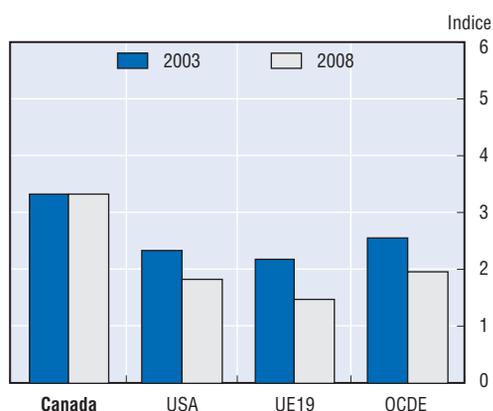
B. L'entrée dans les services professionnels est relativement difficile²



C. La réduction des obstacles aux prises de participations étrangères se poursuit²



D. Les obstacles à la concurrence n'ont pas été réduits dans le secteur de l'électricité²



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.

2. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux* et du n° 86 des *Perspectives économiques* ; graphiques B, C et D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>